Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 1

Artikel: Alliance suisse des samaritains : perfectionnement des moniteurs

Autor: Rauber, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682445

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

prescriptions, vous prend plus ou moins à partie et finit par vous dire: « Vous, ma Sœur, qui en voyez tant de ces malades, n'êtes-vous pas de mon avis? Ne devrions-nous pas prendre un autre docteur? Voyons, que feriez-vous à ma place? Vous êtes de si bon conseil.....! »

Attention! Peut-être pourriez-vous ajouter vos craintes, vos appréhensions à celles qui viennent de vous être présentées, car vous avez peut-être en vous-même les mêmes pensées..... Vous voudriez — qui sait? — répondre: « Je pense comme vous », ou bien, plus prudemment: « Ce n'est pas à moi qu'il faut poser ces questions ». Soyez encore plus prudente! Soyez encore plus circonspecte! Montrez bien l'intérêt que vous portez à votre malade, mais *ne formulez pas une appréciation que vous n'avez pas à donner parce que vous êtes incapable de la donner!*

Retournez votre langue sept fois dans votre bouche avant de répondre et que votre réponse soit telle que jamais votre interlocuteur ne puisse dire dans la suite: « la Sœur pense que....., la Sœur dit que....., la Sœur prétend que....., la Sœur juge que..... ». Notez bien que votre réponse sera peut-être commentée, épeluchée, modifiée tendencieusement, exploitée contre le médecin, ou même contre vous, ma Sœur! Hélas, tout arrive!

Nous savons fort bien dans quelles situations extrêmement délicates les infirmières se trouvent parfois, et c'est pourquoi la profession d'infirmière est une des plus épineuse qui soit. Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir un tact exquis; la garde-malade *doit* avoir ce tact!

Les gardes-malades devraient se souvenir parfois qu'un grand diplomate a dit que « la parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée »! En tous cas doivent-elles être excessivement prudentes dans leurs appréciations en tout ce qui concerne leurs malades, l'entourage de leurs malades, le médecin, le traitement institué. Quand il nous arrive de dire: « Il faudrait demander cela à l'infirmière », et qu'on nous répond: « Oh, l'infirmière.....! Elle est tellement discrète.....! » nous avouons que nous sommes toujours enchantés de cette réponse et nous nous disons: Ça va bien, elle est bien dans son rôle, elle retourne sa langue sept fois dans sa bouche avant de donner son avis sur une question qui ne la regarde pas!

Dr C. de Ml.

Alliance suisse des samaritains. Perfectionnement des moniteurs

Le Comité central a pris les décisions suivantes dans sa dernière séance:

Dans le but de maintenir les monitrices et moniteurs de l'Alliance à la hauteur de leur tâche:

1° L'Alliance donnera chaque année un cours de répétition dont la durée sera de deux jours entiers, dirigé par un médecin aidé du personnel nécessaire. Les instructeurs seront salariés par l'Alliance et chaque participant recevra de l'Alliance une indemnité journalière de fr. 10 pour couvrir les frais de logement et d'entretien. Les autres dépenses seront supportées par les sections.

2° L'activité des associations de moniteurs existantes ou à créer est subventionnée par l'Alliance pour autant que les programmes soient soumis à l'avance au

Secrétariat général. Il sera possible de cette façon de rendre le travail plus uniforme et d'arriver aux résultats désirés.

3° Les *journées de moniteurs* recevront une subvention analogue à celles accordées aux exercices de campagne; leur programme doit être soumis à temps au Secrétariat pour qu'il puisse être présenté au Comité central.

En procédant ainsi, l'Alliance des samaritains supporte des frais élevés, et il est dès lors à désirer que le perfectionnement des moniteurs — que ceux-ci, ainsi que plusieurs sections, désirent si ardemment — soit facilité d'autant.

Olten, en novembre 1921.

Le secrétaire général de l'Alliance suisse des samaritains,
A. Rauber.

Examens de gardes-malades

Les examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades ont donné un résultat qu'il n'est pas exagéré de qualifier de *déplorable*. Vingt candidates s'étaient présentées, onze seulement ont été reçues; neuf, soit 45 %, ont dû être refusées pour cause d'incapacité notoire.

La note « bien » a pu être accordée sept fois, la note « suffisant » quatre fois; la plupart des candidates qui n'ont pas obtenu l'admission ont eu la note « insuffisant », quelques-unes: « faible ».

Les examens ont eu lieu à Berne, Zurich et Genève, avec le concours des Drs Ischer, Scherz, Kœnig, Mlle Dr Ottiker, Mme Dold, infirmière-chef, et Mlle Schneider, directrice, comme membres de la commission d'experts.

Le rapport dit que ce n'est pas le fait de la peur qui a fait échouer un si grand nombre de candidates, mais bien l'insuffisance des connaissances qui a été duement prouvée.

Il est bon que le « crible », qui permet ou refuse l'entrée des infirmières au sein de l'Alliance, fonctionne d'une façon quelque peu sévère; c'est une garantie de plus d'avoir en Suisse un personnel infirmier réellement qualifié.

L'hygiène du vêtement

(Suite et fin)

Nous avons eu l'occasion, il y a quatre ou cinq ans, de constater chez une de nos enfants suivant la cure de Vidy-plage un cas intéressant de contagion par suite d'échange de vêtement. Une fillette d'un de nos groupes contracta une blennoragie, qui fut heureusement immédiatement traitée et enrayée, après s'être vêtue par mégarde avec les sous-vêtements d'une autre fillette. Cette dernière, qui fut dès constatation aussi immédiatement traitée, s'était infectée uniquement par contact avec sa mère qui souffrait de cette affection et qui dormait dans le même lit que sa fille.